

A lire attentivement

Le 28/08/2023

Note d'information rentrée 2023-2024 pour les utilisateurs du transport scolaire primaire

1- Carte de transport : La carte de transport est **OBLIGATOIRE** pour accéder au car.

Vous recevrez le titre de transport à votre domicile uniquement si vous avez procédé au paiement. Vous recevrez par mail « la fiche parcours », merci de l'imprimer et de la transmettre à votre enfant si vous n'avez pas encore reçu la carte pour la rentrée scolaire (les cartes sont en cours d'acheminement)

Votre enfant disposera d'un tour de cou pour mettre la carte de transport, merci de ne pas y mettre d'autres objets (porte-clés...), afin de faciliter le badgeage à l'entrée du car.

2- Règlement et discipline :

Les usagers ont l'obligation de respecter le [règlement des transports scolaires](#) mis en place par l'Agglomération Terres de Montaigu (merci de le lire avec [votre enfant avant la rentrée](#)). L'AIFR, en lien avec les transporteurs, est chargée par l'Agglomération Terres de Montaigu de veiller à son application. En cas de manquement au règlement, les [sanctions](#) (annexe 1) prévues dans le règlement régional seront appliquées et non contestables.

3- Les horaires de cars :

- L'ensemble des circuits gérés par l'AIFR sont disponibles en téléchargement sur le site Internet de l'AIFR, rubrique [« Circuits et horaires 2023-2024 »](#). Veillez à bien sélectionner le fichier qui vous intéresse dans la liste. LES HORAIRES AFFICHÉS SUR LE SITE INTERNET DE L'AIFR SONT CEUX QUI SERONT EFFECTIVEMENT RÉALISÉS PAR LES TRANSPORTEURS.
- Merci de veiller à respecter scrupuleusement le point d'arrêt choisi lors de l'inscription : pas de changement pour convenance personnelle possible, il est impératif de respecter les cars attribués par le point d'arrêt car certaines lignes peuvent être saturées.

4- Gilet haute visibilité : Le port du gilet reste **OBLIGATOIRE** dès la rentrée du 1er septembre.

Avec la prise de compétence de l'Agglomération Terres de Montaigu, les gilets à haute visibilité changent et vous seront distribués par les établissements scolaires à la rentrée 2023, dans l'attente de les recevoir, nous vous demandons de conserver ceux fournis par la région et de les utiliser provisoirement, l'essentiel étant la sécurité.

5- Présence à l'arrêt et accompagnement :

- Merci de veiller à être présent au point d'arrêt **au moins 5 minutes avant l'heure indiquée** : les conducteurs ont des contraintes horaires strictes à respecter ; un élève absent à l'heure de départ ne sera pas attendu. Nous demandons également aux familles une certaine tolérance sur les horaires annoncés à la rentrée, notamment en début d'année, le temps du calage inéluctable de rentrée... Merci d'avance pour votre compréhension !



- b. Le trajet entre le domicile et l'arrêt (et inversement) est placé **sous la responsabilité parentale**. Le [règlement de l'Agglomération Terres de Montaigu](#) indique que les enfants inscrits jusqu'au niveau du CE2 inclus doivent être accompagnés à l'arrêt de car par un adulte ou une personne d'au moins 11 ans. Consciente des contraintes d'organisation que cette règle impose à certaines familles, l'Agglomération Terres de Montaigu accepte une [dérogation pour les élèves ayant 6 ans révolus](#).

Les familles intéressées doivent compléter la "Décharge parentale" jointe et la renvoyer par courrier ou par mail à l'AIFR avant la rentrée pour bénéficier de cette dérogation et ainsi permettre à leur enfant de +6 ans de se rendre seul à leur point d'arrêt

- c. Il est indispensable que les familles indiquent à l'accompagnateur les **jours de présence de leurs enfants**, et notamment lorsqu'ils ne prennent pas le car le soir. Les noms des accompagnateurs (et numéros de téléphone lorsque disponibles) sont indiqués en bas des fiches horaires en téléchargement sur le [site Internet de l'AIFR](#).

Accompagnateurs.trices de l'AIFR :

L'Herbergement	Florence MABIT (L'Herbergement villages)	07 67 79 37 65
	Nathalie DUPART (L'Herbergement bourg)	07 49 37 74 72
Rocheservière	Maryse COLAS (remplacée par Isabelle RENAUD)	06 83 10 99 71
Saint-André-Treize-Voies	Marie-Annick CLAVIER-SICARD	07 82 39 57 41
Saint-Philbert-de-Bouaine	David CAILLET (remplacé par Corinne BOUTARD) (circuit Nord de la commune)	07 67 51 68 19
	Angela GRONDIN (circuit Sud de la commune)	07 69 46 17 95
Saint-Sulpice-le-Verdon	Mylène RENAUD	07 49 23 85 02

6- Quelques points d'attention :

Nos lignes téléphoniques pouvant être occupées en cette période de pré-reentrée, nous vous remercions de votre compréhension et vous demandons de bien vouloir nous contacter que lorsque vous ne parvenez pas à obtenir une réponse sur notre site Internet. Nous vous invitons également à vous abonner à notre [page Facebook](#) et [Instagram](#) sur lesquelles nous essayons de relayer les informations susceptibles de vous intéresser.

Comptant sur votre attention à la lecture de ces informations, nous souhaitons une bonne rentrée à tous les élèves.